

**Recommandations de la commission de l'aménagement et de l'environnement liées à la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2017, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29 749, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, feuille cadastrale 50, section Genève Petit-Saconnex.**

*RECOMMANDATIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance  
du 26 septembre 2017, dans le rapport PR-1242 A)

- Inclure dans ce PLQ des places de parking en surface dédiées aux commerces avec une durée de trente minutes à une heure maximum.
- Favoriser les commerces de proximité.